



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRAOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

SEANCE EN DATE DU 29 JANVIER 2026

Présents : 58

Votants : 67

Pouvoirs : 9 (cf. liste annexe)

Secrétaire de séance : Michel BEAULATON

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 22 janvier 2026

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle Multi-activités d'Arlanc

Délibération n°3

PRIME D'INTÉRESSEMENT 2026

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2012-624 du 3 mai 2012 pris en application de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et fixant les modalités et les limites de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu le décret n°2012-625 du 3 mai 2012 fixant le plafond annuel de la prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la circulaire du 22 octobre 2012 relative à la mise en place d'une prime d'intéressement à la performance collective des services dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la délibération n°12 du 12 décembre 2024, instaurant la prime d'intéressement ;

Vu l'avis du comité technique en date du 16 janvier 2026,

Considérant qu'il appartiendra à l'autorité territoriale, après avis du comité technique, de fixer les résultats à atteindre et les types d'indicateurs retenus, ainsi que de constater, à l'issue de la période de 12 mois consécutifs, si les résultats ont été atteints. Au regard de ces derniers et dans la limite du plafond défini par la présente délibération, l'autorité territoriale fixera le montant individuel de la prime versée pour chaque service (*ou groupe de services*) ;



Considérant que ces améliorations doivent s'inscrire dans des processus pluriannuels ;

Considérant qu'il appartient au conseil de définir pour une période de douze mois :

- 1° les services ou groupes de service pouvant bénéficier d'une prime d'intéressement à la performance collective
- 2° de fixer les objectifs à atteindre et le type d'indicateur à retenir
- 3° le montant maximal de la prime

Considérant qu'il appartient ensuite au Président de fixer les résultats à atteindre et les indicateurs retenus, le montant de la prime (dans la limite du montant maximal), d'en constater la réalisation après avis du CST

M. le Président expose qu'il souhaite que cette prime d'intéressement porte sur des objectifs d'amélioration continue et que cette dernière peut porter sur les procédures et organisations internes ou sur le service rendu ;

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de définir les périmètres applicables, les objectifs, les types d'indicateurs et les montants pour l'année 2026 comme suit :

Période de référence du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026				
Pôle	Périmètre des objectifs	Objectifs 2026	Types d'indicateurs de mesure	Montant Maximal
Aménagement durable du territoire	ADT	Renforcer la cohésion inter-services	Réunions annuelles inter-services	500.00 €
			Taux de participation	
Economie	Economie	Améliorer le suivi des projets et du patrimoine immobilier	Rapport d'exploitation outil "porteur de projets" et outil "suivi bâtiminaire"	500.00 €
		Assurer le bon fonctionnement des stations-services	Rapport de suivi des dysfonctionnements et de résolution	
		Dynamiser la relation avec les élus	Assurer des commissions thématiques (Eco et tourisme)	
CSVA	CSVA	Amélioration continue des services	Diagnostic dans le cadre de la démarche qualité	500.00 €
			Plan d'actions au sein des services pour la démarche qualité	
EJE	Direction du pôle	Remettre les propositions budgétaires dans le délai imparti	Respect de la note de cadrage budgétaire	500.00 €
	Petite enfance	Garantir la qualité du service : Respect des 10 principes de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant	Eveil des sens via des expériences culturelles et artistiques	500.00 €
			Ajustement des projets pédagogiques	



	Jeunesse	Garantir la qualité du service aux familles	Information aux familles des propositions d'activités	500.00 €
Social	Social	Amélioration continue des services	Création d'un plan d'actions	500.00 €
Service technique	Direction du pôle	Remettre les propositions budgétaires dans le délai imparti	Respect de la note de cadrage budgétaire	500.00 €
	Service déchets	Maîtrise du traitement des déchets	Refus de tri en poids en %	500.00 €
		Amélioration continue du service	Mise en place des actions correctives et préventives	
	SPANC	Respect des délais de contrôle	Refus de contrôle en nombre Contrôles annuels en nombre	500.00 €
Ressources & moyens	R&M	Amélioration continue des services	Elaboration d'un plan d'actions suite au diagnostic	500.00 €
Accueil & communication	Communication	Présence sur les événements majeurs	Assurer la présence sur les événements majeurs identifiés	500.00 €
	Accueil	Qualité	Garantir la continuité de l'accueil dans la phase de transition des locaux	500.00 €
			Participation aux conseils de communauté en %	
Finances	Direction du pôle	Maîtrise de la préparation budgétaire	Construction et suivi du calendrier budgétaire	500.00 €
	Commande publique	Amélioration continue des services	Finalisation du diagnostic et construction d'un Plan d'actions suite au diagnostic	500.00 €
			Formation des assistantes de pôle	
	Finances Comptabilité	Relations prestataires	Délai de traitement des mandats en moyenne annuelle (données SGC)	
Ressources Humaines	RH	Diagnostic partagé des modes de fonctionnement internes au service	Finalisation de la synthèse et réalisation d'un plan d'actions sur la base du diagnostic	500.00 €
Direction générale	DG	Recours contentieux	Délibérations et décisions faisant l'objet d'un recours contentieux en %	500.00 €
		Taux de retour négatif par écrit sur l'organisation des Conseils et Bureaux	Moyenne annuelle (%) par les élus communautaires ayant participé à ces réunions	

AR Prefecture

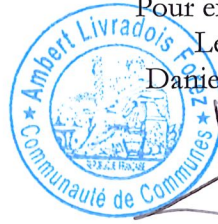
063-200070761-20260129-2026_01_29_03-DE
Reçu le 05/02/2026

AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

- d'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget 2027.
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Daniel FORESTIER



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 6 février 2026